

# **Cahiers de la recherche sur l'Éducation et les savoirs**

— revue internationale de sciences sociales —

Association pour la recherche sur l'éducation et les savoirs

32, avenue Henri Varagnat 93143 Bondy Cedex

**CRES n°11**

**Appel à contributions**

**L'évaluation dans le monde universitaire : logiques, effets, limites**

## **Organisateurs**

Roser CUSSO ([rosercusso@hotmail.com](mailto:rosercusso@hotmail.com))

Frédéric NEYRAT ([frederic.neyrat@gmail.com](mailto:frederic.neyrat@gmail.com))

## **Délais**

Les propositions, qui peuvent relever de toute discipline de sciences sociales, seront basées sur un travail d'enquête original. Un résumé des propositions – de une page pleine à deux pages (entre 3000 et 5000 signes, espaces compris) – doit parvenir avant le 1<sup>er</sup> juin 2010, simultanément auprès des coordinateurs et des co-rédacteurs en chef de la revue :

Roser CUSSO ([rosercusso@hotmail.com](mailto:rosercusso@hotmail.com))

Frédéric NEYRAT ([frederic.neyrat@gmail.com](mailto:frederic.neyrat@gmail.com))

Etienne Gérard ([gerardeti@yahoo.fr](mailto:gerardeti@yahoo.fr))

Bernard Schlemmer ([Bernard.Schlemmer@ird.fr](mailto:Bernard.Schlemmer@ird.fr))

Après avis du Comité d'édition, les auteurs auront jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour envoyer leur texte. Celui-ci sera soumis à des lecteurs extérieurs à la revue et au comité de rédaction des *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, et les auteurs seront avertis avant la fin de l'année 2010 des suites : proposition non retenue ou acceptation provisoire, accompagnée de demandes et de suggestions de modifications. Le manuscrit définitif devra parvenir avant le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le dossier prendra place dans le n°11 des *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, prévu pour paraître en 2012.

## **Problématique**

L'évaluation des politiques publiques n'est pas nouvelle : on peut en identifier les prémices dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis. Puis après la seconde guerre mondiale et, de façon plus manifeste encore, à partir des années soixante, lorsque cette logique s'est diffusée dans la plupart des pays industrialisés. C'est avec le tournant libéral engagé au début des années mille neuf cent quatre-vingts que le cadre actuel de l'évaluation des politiques publiques s'est constitué, autour des notions d'« *accountability* », de « *transparence* » ou encore de « *value for*

*money* » ; la pratique s'en est généralisée à l'ensemble des pays, du « Nord », comme du « Sud », notamment du fait des préconisations des organisations internationales. Il reste que l'on observe une nouvelle poussée de cette fièvre évaluatrice depuis l'entrée dans le nouveau millénaire. Plus aucun espace n'y échappe. La justice, la santé (jusqu'à la psychanalyse), l'éducation passent ainsi au crible des évaluateurs. Les dépenses publiques sont conditionnées par les résultats des évaluations ; en France, cette logique s'incarne dans la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) adoptée en 2001, et la RGPP (Révision générale des politiques publiques), mise en œuvre depuis 2007. L'évaluation est désormais le maître mot des politiques publiques et le *credo* des modernisateurs, de droite comme de gauche. Elle est présentée comme un gage d'efficacité, permettant l'usage optimal des ressources.

L'objectif de ce numéro est de faire une analyse critique des effets des politiques d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche menées dans le monde, au Nord comme au Sud, sur la politique globale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, leur(s) financement(s), leur(s) mode(s) de « gouvernance », la structure et le contenu des curricula (LMD, professionnalisation), la hiérarchie des disciplines, les formes de la recherche, le statut et le travail des enseignants-chercheurs, l'évolution des effectifs étudiants et de la démocratisation. On entend ici l'évaluation au sens large, incluant l'évaluation de la gestion des établissements, l'évaluation des enseignants-chercheurs et des équipes de recherche, l'évaluation de ce qui est institutionnellement attendu en termes de « réussite », l'évaluation de l'insertion professionnelle des étudiants, l'évaluation des enseignants *par* les étudiants...

Les articles sollicités devraient avoir un versant nettement empirique et méthodologique, cherchant à restituer la genèse et l'impact des évaluations. Les textes peuvent se fonder sur des approches quantitatives ou qualitatives ; se centrer sur des cas très concrets (un département dans une Faculté, par exemple) ou sur l'analyse de tout un système universitaire dans un État en se référant à des travaux plus larges.

Les contributions pourront éventuellement porter sur des modes d'évaluation non encore appliqués ou récemment mis en œuvre, ce qui induira une réflexion, en amont sur leur conception, et, en aval, plus prospective sur leurs effets.

Les analyses comparatives sur les différences et les convergences entre les systèmes d'enseignement et de recherche des pays du Nord et des pays dits « périphériques » seront bienvenues.

Les points de vue et les réactions des acteurs sont aussi intéressants : étudiants, enseignants-chercheurs, syndicats, entreprises...

Il importe enfin de saisir l'impact de la traduction systématique des activités d'enseignement, de recherche et de « réussite » en indicateurs, qui sont à la fois des éléments de connaissance et de pilotage, laissant dans l'ombre d'autres analyses et d'autres dimensions de l'université. Et de voir aussi comment les acteurs s'ajustent aux différentes formes d'évaluation mises en œuvre.

## **Thèmes**

### **I- L'évaluation de la recherche des chercheurs et enseignants-chercheurs**

Comment s'évalue la recherche des universitaires ? Évaluations individuelles, évaluation des équipes. Retour sur le débat bibliométrique, sur les supports de publication (les classements de revues, le marché de l'édition) et d'intervention (séminaires et colloques). Variations selon les disciplines. Rôle des différentes instances d'évaluation. Effets sur la production et la productivité des enseignants-chercheurs, sur le travail collectif, sur l'abandon de la profession. L'ajustement aux critères d'évaluation : de nouvelles stratégies de publication (choix des revues, signatures collectives...)?

## **II- L'évaluation de « l'efficacité » pédagogique, de la réussite et de l'insertion professionnelle**

L'évaluation des activités d'enseignement et d'encadrement pédagogique : formes, effets sur les carrières et les statuts. Multiplicité des évaluations par les usagers, par les pairs, par la hiérarchie (tensions et contradictions). L'évolution des rapports enseignants-enseignés sur fond d'évaluation. Évaluation des enseignements et relations de clientèle. Effets sur la « réussite » des étudiants, sur les contenus dispensés. Évaluation des parcours étudiants. Évaluation de l'insertion professionnelle. Critères, portée. L'ajustement aux évaluations : l'investissement différentiel des enseignants-chercheurs dans les dispositifs de « réussite ».

## **III. Évaluation des universités et des organismes de recherches et conséquences globales.**

Certaines évaluations remettent directement ou indirectement en cause de la pertinence des universités en terme d'offre globale, d'objectifs, de perception de leur mission sociale et scientifique (culturelle et critique, démocratisation) avec l'émergence d'autres « missions » : bassin d'emplois, environnement économique, capter des « clients », capter des ressources ou d'investisseurs...

## **IV- Éléments pour une sociologie des évaluateurs**

Une sociologie des évaluateurs est-elle possible ? Qui sont les évaluateurs ? Qui sont les experts ? Quels pairs deviennent experts ? Une professionnalisation à l'œuvre de l'évaluation ? Évaluation scientifique et considérations syndicales : le fonctionnement des instances paritaires. Comment le recours par l'État à des *agencies* auxquelles il délègue ce qui relève pourtant du service public modifie-t-il la nature de ce qui est évalué, et partant, le sens même de la pratique des évalués ?

## ***Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*** **Normes de mise en page des articles proposés**

Le respect de ces normes facilite considérablement le travail de mise en page. Merci de bien vouloir les respecter scrupuleusement. Nous vous en serons extrêmement reconnaissant.

La revue accepte les articles en anglais. Une traduction anglaise de ces normes de mise en page peut être demandée en écrivant à [revue.cres@yahoo.fr](mailto:revue.cres@yahoo.fr)

Le comité de rédaction.

Les articles ne devront pas dépasser 50 000 signes espaces compris, y compris les notes infrapaginales, références, graphiques et tableaux

### **Document**

Interligne : simple

Marges : 2,5 (toutes)

Tabulations de début de paragraphe : positif 0,5 cm

### **Haut du texte :**

Titre : centré, times, 12, gras

Nom de l'auteur : Prénom (en minuscules), Nom (en petites majuscules) en times 11 centrés en dessous du titre (intervalle double)

### **Corps du texte :**

Police : times, taille 11

### **Notes de bas de pages**

times 9 (maximum 20 notes de bas de pages)

### **Références :**

Les citations dans le texte seront appelées par le nom de famille de l'auteur et l'année de publication, un point virgule séparant les différents ouvrages. Lorsqu'il s'agit d'une citation directe le numéro de page doit être indiqué après deux points. S'il y a deux auteurs, les lier par & ; s'il y en a davantage, mettre le nom du premier auteur, suivi de *et alii*, en italique.

exemple: (Rapona, 1985) ou (Rapona, 1985 ; Tapinas, 1965) ou (Rapona, 1985 : 22) ou (Rapona, 1985 : 22-23) ; Balazs & Faguer, 1986 ; Bonnet *et alii*, 2006)

### **Guillemets et citations :**

Les citations seront entre guillemets français « »

(un petit truc pour ceux qui sont sur PC et qui ne les obtiendraient pas forcément : maintenir la touche "Alt" enfoncée tout en tapant sur le clavier numérique de droite le code 0171 pour ouvrir les guillemets et 0187 pour les fermer)

La citations sera en italiques lorsque la citation n'est pas une référence à un auteur, mais fait partie du corpus étudié par l'auteur (extraits d'interviews, ou de documents sur lequel s'appuie l'article)

Les mots mis "entre guillemets" sans qu'il s'agisse d'une citation (mais d'une expression, ou d'un usage d'un terme dont on souligne qu'il n'est pas l'usage généralisé, ou que l'on prend avec cet usage une certaine distance) seront entre guillemet double anglais ouvrant en times **(ouvrant : Alt+0147 ; fermant : Alt+0148)**

### **Nombres et pourcentages**

Les pourcentages sont mis sous la forme : 8,15 % (chiffre/virgule/chiffre/espace insécable/%). Séparer les milliers et les centaines par un espace insécable, non une virgule (120 353)

**Bibliographie :** La bibliographie se trouve en fin d'article

Les noms d'auteurs seront classés par ordre alphabétique et s'il y a plusieurs références pour un même auteur indiquez-les par ordre chronologique.

S'il y a plusieurs auteurs, mettre “&” entre l'avant-dernier et le dernier

exemple : BECCHI (E.) et JULIA (D.) ; DUPRAY (A.), GUITTON (C.) & MONCHATRE (S.)...

**Livres :**

Nom(s) de(s) l'auteur(s) en petites majuscules, suivi de l'initiale du prénom entre parenthèses puis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu d'édition, de la maison d'édition, éventuellement de la collection, enfin, du nombre de pages.

exemple : BERSTEIN (B.), 1975 - *Langage et classes sociales. Codes socio-linguistiques et contrôle social*, Paris, Minuit, coll. "Le sens commun", 347 p.

**Livres collectifs :**

Nom(s) de(s) l'auteur(s) en petites majuscules, suivis des initiales des prénoms entre parenthèses et entre parenthèse, (dir.), pour « sous la direction de » ou (ed.), pour « éditeur scientifique », puis de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu d'édition, de la maison d'édition, éventuellement de la collection, enfin du nombre de pages.

exemple : BECCHI (E.) et JULIA (D.) (dir.), 1998 - *Histoire de l'enfance en occident du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 516 p.

**Articles dans une revue :**

Nom(s) de(s) l'auteur(s) en petites majuscules, suivi de l'initiale du prénom entre parenthèses puis de l'année de publication, du « titre de l'article » entre guillemets français, du nom du périodique en italique, éventuellement du volume en question, du n° et du mois, enfin de la pagination de l'article dans la revue.

exemple : BALAZS (G.) & FAGUER (J.-P.), 1986 – « Un conseil de classe très particulier », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin, pp. 115-117.

**Articles dans un ouvrage collectif :**

Nom(s) de(s) l'auteur(s) en petites majuscules, suivi de l'initiale du prénom entre parenthèses puis de l'année de publication, du « titre de l'article » entre guillemets français, suivi de *in* (en italique), de l'initiale du prénom du coordinateur ou de l'éditeur scientifique, puis de son nom en minuscule, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu édition, de la maison édition, éventuellement de la collection, enfin de la pagination du chapitre dans l'ouvrage.

exemple : COHEN (J.-L.), 1992 – « L'école Karl-Marx à Villejuif (1930-1933) », *in* A. Fourcaut, dir., *Banlieue rouge 1920-1960*, Paris, éditions Autrement, Série "Mémoires", pp. 197-206.

**Rapport, thèse, littérature grise, communication à colloque :**

Même règle que pour les livres, mais le titre n'est pas en italique (éventuellement, mettre « non paginé »)

exemple : PAVIS (F.), 2003, « Sociologie d'une discipline hétéronome. Le monde des formations en gestion entre universités et entreprises en France. Années 1960-1990 », Thèse de sociologie, Université de Paris I. ; SAWICKI (F.) & SIMÉANT (J.), 2006, « La sociologie de l'engagement militant : un champ de recherche à décloisonner », Colloque international organisé par l'IFRÉSI, le CERAPS et le CLERSÉ : *Comment penser les continuités et discontinuités du militantisme ? Trajectoires, pratiques et organisations militantes*, Lille, Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales, 8, 9 et 10 juin 2006 ; LE DOUARON (P.), dir., 2006, « Premiers éclairages sur la réforme de la formation professionnelle », DGEFP, ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, rapport pour le Comité national pour la formation tout au long de la vie, octobre (non paginé).

**NE PAS OUBLIER**

Un résumé de l'article (10 lignes environ) et les mots-clés de l'article, suivi de leurs traductions (traduction de l'intitulé du titre de l'article comprise) en français/anglais ou vice-versa.